

La Cour constitutionnelle reçoit les présidents des groupes parlementaires à l'Assemblée populaire nationale

Le Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, a reçu le 27 octobre 2022, au siège de la cour, une délégation parlementaire composée des chefs des groupes parlementaires à l'Assemblée populaire nationale, dans le cadre d'une visite de courtoisie.

La visite était une occasion pour le membre de la Cour constitutionnelle, Ammar Abbes, d'animer une conférence sur la relation fonctionnelle entre la Cour et le Parlement, lors de laquelle il a présenté un aperçu sur la Cour constitutionnelle et ses compétences.

M. Ammar Abbes a également évoqué les multiples relations fonctionnelles entre la Cour et le Parlement, notamment dans le cadre du contrôle de constitutionnalité des lois, et de leur conformité à la Constitution, et de l'exception de l'inconstitutionnalité.

La délégation a ensuite visité les différents espaces de la Cour, y compris la salle des séances, la bibliothèque, le musée, la salle des délibérations et la salle Emir Abdelkader.

A cette occasion, le Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, a reçu la délégation, où M. le président s'est entretenu avec les chefs des groupes parlementaires, en saluant rôle majeur du Parlement, à soulever les préoccupations du citoyen et à consolider les principes de gouvernance démocratique et de l'Etat de droit, et exprimant à ce propos l'entière disponibilité de la Cour à accompagner et former les députés de l'APN dans le cadre d'un accord de coopération à conclure à cet effet.

Les présidents des groupes parlementaires ont souligné, pour leur part, la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les deux instances, notamment dans le domaine de la formation au Droit constitutionnel et à la

jurisprudence constitutionnelle.

https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2022/10/Cour_Apn.mp4

https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2022/10/Cour_Apn1.mp4

